



Doit-on créer une société pour vendre sur son propre site

Par **waouh**, le **02/12/2013** à **15:17**

Bonjour,

Je souhaite vendre des vêtements d'occasions en créant un site internet ou un blog. Est-ce que je dois créer une société pour cela? Si oui, quelles sont les démarches? Si non, est-ce que je dois déclarer ce que je vends, à qui et comment?

Merci pour vos réponses.

Cordialement.

Par **moisse**, le **02/12/2013** à **15:42**

Bonjour,

Une activité commerciale implique d'avoir la qualité de commerçant.

La forme sociale est laissée au choix de l'exploitant, mais l'usage est de séparer autant que possible son patrimoine propre de celui du commerce en question.

Vous pouvez donc créer une EARL, une SARL, une SAS..

Ici pour le régime "auto entrepreneur" ce qui paraît le plus adapté à votre besoin :

<http://www.lautoentrepreneur.fr/avantages.htm>

Par **waouh**, le **02/12/2013** à **19:32**

Merci pour votre réponse.

Cordialement.